FORMATION DES PERSONNELS DE POLICE AU SECOURISME EN SITUATION OPÉRATIONNELLE

LIMITE DE CANDIDATURE

09 Octobre 2026

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

France

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains. Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale, La Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des douanes, la Direction des eaux et forêts, la CENTIF, la DACG secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics :

Les juridictions judiciaires régionales, les collectivités territoriales, les élus locaux, le CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes de la traite s'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue.

Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 2, notamment de l'activité 2.4.2. Elle vise à renforcer les capacités des personnels de police en matière de secourisme opérationnel des agents affectés à l'USPF de NAYE, afin de leur permettre d'intervenir efficacement auprès des victimes lors d'opérations à risque. Elle a également pour objectif de renforcer leur aptitude à assurer leur propre sécurité, à préserver le pronostic vital des victimes et à faciliter leur prise en charge ainsi que leur évacuation vers les services médicaux compétents.

Description de la mission

Renforcer les capacités opérationnelles des personnels de police en matière de secourisme afin de leur permettre d'assurer, dans les limites de leur formation et de leurs compétences, la prise en charge initiale d'une victime lors d'une intervention policière, notamment dans un environnement hostile ou à risque, jusqu'à la relève par les services médicaux compétents.

À l'issue de la formation, le policier devra être capable de :

1. Apprécier rapidement une situation et identifier les risques ;
2. Assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues et celle de la victime ;
3. Déterminer si la situation permet une intervention immédiate ou nécessite une mise à l'abri préalable ;
4. Réaliser un bilan circonstanciel ;
5. Rechercher une détresse vitale ;
6. Identifier une hémorragie grave et appliquer les mesures de secours enseignées ;
7. Réaliser un bilan d'urgence vitale ;
8. Effectuer un bilan complémentaire de la victime ;
9. Rechercher les principaux signes de traumatisme ;
10. Assurer la surveillance de la victime ;
11. Transmettre efficacement les informations aux secours ;

Participer à la mise en condition et à l'évacuation de la victime.

L'expert devra analyser les besoins de formation des personnels bénéficiaires et prendre en compte les spécificités du contexte opérationnel dans lequel ils interviennent ;

- Concevoir et adapter les contenus pédagogiques de la formation en fonction des objectifs de la mission, du niveau des participants et des risques auxquels les personnels peuvent être exposés ;
- Élaborer les supports pédagogiques nécessaires à la formation : présentations, fiches techniques, aide-mémoires, cas pratiques, exercices et outils d'évaluation ;
- Dispenser les enseignements théoriques et pratiques portant notamment sur l'appréciation d'une situation et l'identification des risques ;
- La sécurisation de la zone d'intervention ;

- La protection du secouriste, des collègues et de la victime ;
- Le bilan circonstanciel et le bilan d’urgence vitale ;
- La recherche et la prise en charge initiale des détresses vitales ;
- L’identification et la prise en charge des hémorragies graves ;
- La prise en compte des traumatismes et des principales urgences rencontrées en contexte opérationnel ;
- La surveillance de la victime ;
- L’alerte et la transmission des informations aux services de secours ;
- La mise en condition et la préparation à l’évacuation de la victime.

L’expert devra également organiser et encadrer des exercices pratiques et des mises en situation, reproduisant autant que possible les conditions réelles d’intervention des personnels de police, notamment dans des environnements à risque ou hostiles ;

Former les participants à l’utilisation appropriée des équipements de premiers secours disponibles au sein de l’unité et les sensibiliser à leur vérification, leur entretien et leur disponibilité opérationnelle ;

Évaluer les acquis des participants, à travers des évaluations théoriques, des exercices pratiques et des mises en situation, afin de mesurer leur capacité à appliquer les gestes et procédures enseignés ;

Identifier les besoins complémentaires de renforcement des compétences et formuler des recommandations en matière de recyclage, d’entraînement et de perfectionnement ;

Contribuer à la mise en place d’une dynamique de pérennisation des compétences, notamment en identifiant ou en accompagnant des personnels référents susceptibles de contribuer à la diffusion et au maintien des connaissances au sein de l’unité ;

Proposer des recommandations relatives à l’intégration du secourisme opérationnel dans les entraînements réguliers des personnels de l’USPF de NAYE ;

Évaluer l’adéquation des équipements de premiers secours disponibles et formuler, le cas échéant, des recommandations sur les besoins en équipements et matériels nécessaires à une intervention efficace ;

Élaborer un rapport de formation présentant les activités réalisées, le nombre et le profil des participants, les résultats des évaluations, les principales difficultés rencontrées, les acquis et les recommandations pour assurer la pérennisation des compétences.

Profil de l’expert :

- Diplômé de l'ENSOSP (École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers) ou équivalent militaire/civil.
- Titulaire du Brevet National de Moniteur de Secourisme (BNMPS) et modules PAE 1, PAE 3.
- Formation spécialisée de Délégué Territorial (FENVAC Paris) pour la prise en charge des victimes d'attentats.
- Expérience minimale : Plus de 35 ans d'expérience cumulée dans la protection civile/sapeurs-pompiers.
- International : Solide expérience du terrain en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Burkina

Faso, Guinée Conakry).

- Management : Animation d'équipes pluridisciplinaires, gestion multi-centres, pilotage d'organismes de formation.
- Adaptabilité : Capacités d'intervention en milieux hostiles ou dégradés

Le point de contact au niveau du siège à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06). Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent directement lui être adressées par courrier électronique **avant le 8 octobre 2026**

